

Autour du Conquet, port du bout du monde



Visorando



Randonnée n°2810474

Une randonnée proposée par FLOCH

Ce circuit combine plusieurs parcours déjà présents sur Visorando. Il permet de parcourir la Ria du Conquet, son port de pêche et embarcadère pour les îles du Ponant ainsi que la Pointe de Kermorvan, presque île fortifiée depuis la préhistoire.

La randonnée se poursuit le long de la belle Plage des Blancs Sablons puis revient par la campagne et le petit bourg de Trébabu chargé d'Histoire.

Découverte d'un riche patrimoine religieux : quatre églises et chapelles.

Durée :	5h35	Difficulté :	Moyenne
Distance :	18.47km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	127m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	127m	Commune :	Le Conquet (29217)
Point haut :	54m		
Point bas :	0m		

Description

(D/A) Dos au parking, se diriger vers le pont et emprunter le premier chemin à gauche qui commence par une série de marches. Monter ce chemin herbeux qui aboutit à la D67.

(1) Traverser **avec prudence** et emprunter la petite route en face (croix en pierre consolidée par une traverse en fer). Ignorer un chemin à droite ainsi que la grille d'entrée du Manoir de Keruzou sur la gauche et continuer pour rejoindre un petit rond-point.

(2) Continuer tout droit puis tourner à droite au niveau d'un petit parking. Suivre une allée cimentée et passer près d'un terrain de basket. Au bout de l'allée, virer à droite et suivre le sentier descendant entre un quartier résidentiel à main droite et un bois à main gauche. Déboucher sur la D67 auprès de trois gros cailloux barrant l'entrée dans le chemin.

(3) Tourner à gauche et marcher sur le trottoir aménagé à gauche, passer le pont qui sépare la ria de l'Étang de Kerjean. Arriver à un terre-plein en herbe avec table de pique-nique. Longer la ria, dépasser un lavoir et atteindre l'Impasse Coz Castel, à droite. Longer l'ancienne usine d'extraction d'iode à partir des algues datant de 1830 et déboucher face à la gendarmerie.

(4) Suivre la route à droite sur une quarantaine de mètres et tourner à droite Rue de Poul Konk pour continuer à longer l'ancienne usine. Rejoindre la D789 (Route de Brest).

(5) Traverser **avec prudence** au passage piétons et juste au niveau d'un garage Renault, suivre sur la gauche la Venelle de Streat Hir. Au bout, virer à droite dans la Venelle de Streat Hir qui passe près de la maison de retraite. Effectuer un droite/gauche, longer le parking pour arriver à l'Église Sainte-Croix.

(6) Traverser la Rue Poncelin et emprunter en face la passage Albert Le Bars. Au bout, tourner à gauche puis à droite au carrefour pour continuer par la Rue Aristide Lucas.

Obliquer à droite dans la Venelle de la Marine pour déboucher sur la Rue Sainte-Barbe que l'on emprunte à droite sur une vingtaine de mètres.

(7) Virer à gauche vers la Chapelle Notre-Dame-du-Bon-Secours ou Dom Michel et son jardinet.

Descendre la Rue Dom Michel et atteindre la coopérative maritime d'où l'on

Points de passages

- D/A Parking du lieu-dit Moulin d'en bas**
N 48.366956° / O 4.746938° - alt. 13m - km 0
- 1 Carrefour de la boucle**
N 48.364762° / O 4.744467° - alt. 28m - km 0.41
- 2 Rond-point**
N 48.361302° / O 4.744254° - alt. 35m - km 0.95
- 3 D67**
N 48.360179° / O 4.748073° - alt. 18m - km 1.47
- 4 Gendarmerie**
N 48.359508° / O 4.762506° - alt. 8m - km 2.74
- 5 D789 Route de Brest.**
N 48.359722° / O 4.764018° - alt. 7m - km 3.18
- 6 Église Sainte-Croix**
N 48.358847° / O 4.772437° - alt. 30m - km 3.91
- 7 Bifurcation vers la Notre-Dame-du-Bon-Secours**
N 48.35969° / O 4.776711° - alt. 23m - km 4.34
- 8 Passerelle du Croaë**
N 48.36171° / O 4.767125° - alt. 5m - km 5.97
- 9 Carrefour de la boucle**
N 48.364031° / O 4.776295° - alt. 5m - km 7.2
- 10 Pointe et phare de Kermorvan**
N 48.362801° / O 4.786742° - alt. 10m - km 8.14
- 11 l'Îlette**
N 48.368023° / O 4.786348° - alt. 9m - km 8.89
- 12 Ruine**
N 48.378168° / O 4.760586° - alt. 22m - km 12.42
- 13 Lieu-dit Gorem ar Prat (non noté sur la carte IGN)**
N 48.382394° / O 4.746743° - alt. 41m - km 13.95
- 14 Jonction route**
N 48.381671° / O 4.732949° - alt. 47m - km 15.2
- 15 Montée vers la chapelle en vue**

a une belle vue sur le port du Conquet. Suivre la corniche pour descendre au port, embarcadère pour Ouessant et Molène et également port animé pour la pêche aux crustacés.

Balisage GR®34 (Blanc et Rouge).

Longer tout le port en direction de l'Est, repérer deux maisons aux escaliers extérieurs, la Maison des Seigneurs surplombant la ria et quelques maisons anciennes, dites anglaises, des XVe et XVIe siècles. Continuer le long de la ria jusqu'à la passerelle.

(8) S'engager sur la passerelle et traverser la ria. À l'Impasse des Galets, virer à gauche puis emprunter à droite, une sente qui conduit dans le Chemin de la Maison Blanche que l'on suit à gauche. Obliquer à droite pour rejoindre la route d'accès au dernier parking de la presqu'île et la suivre sur la gauche. Traverser le parking.

Sans Balisage

(9) À la sortie, prendre le sentier côtier qui monte à gauche (ne pas suivre la voie bitumée) et suivre ce chemin qui surplombe le Port du Conquet. Continuer pour atteindre la Pointe de Kermorvan où se dresse le phare construit en 1849.

(10) Couper la route bitumée pour continuer le chemin qui surplombe la petite Plage de Porz Pabu. Poursuivre pour arriver face au Fort de l'Îlette. Cet îlot où se dresse une ancienne batterie du XVIIIe siècle est accessible à marée basse mais la traversée est assez chaotique (bien vérifier l'horaire des marées).

(11) Le sentier se poursuit (belle vue sur la plage des Blancs Sablons). En arrivant à la voie bitumée, descendre à gauche pour rejoindre le parking. et le dépasser.

Balisage GR®34 (Blanc et Rouge).

(9) Le dépasser et prendre sur la gauche le GR®34 qui longe les plantations d'oyats bordant la plage. Dépasser le parking de la Redoute et poursuivre ce sentier le long de la Plage des Blancs Sablons (délaisser toutes les sentes partant sur la droite).

(12) À la fin de la plage, au niveau d'une ruine, le sentier monte au niveau de la falaise et devient plus accidenté. Plus loin, le sentier doit rejoindre la route pour contourner une propriété. Prendre à gauche puis à droite dans un large chemin carrossable, balise Jaune n°15.

Balisage PR® Jaune.

Suivre ce large chemin qui passe près de Kervillou (entreprise de travaux agricoles). Le sentier devient petite route qui vire à gauche puis à droite.

(13) Au lieu-dit Gorem ar Prat (non noté sur la carte IGN), laisser le balisage Jaune partir à gauche et continuer tout droit.

Sans balisage.

Continuer tout droit la route montante, atteindre la D28 et la traverser.

Balisage Jaune.

Continuer en face par le large chemin qui dessert les champs.

(14) À la rencontre d'une route, virer à gauche puis à droite (panneau Toaré /Milin Toaré sur la carte) et entamer une bonne descente. En vue du Moulin de Kerléo et de la chapelle, abandonner le balisage Jaune qui part à gauche.

Sans balisage.

(15) Entamer la montée qui passe près de l'ancien moulin réaménagé en habitation et atteindre la Chapelle Notre-Dame-du-Val ou Traon du XVIe siècle, cadre agréable agrémenté d'un jardin aménagé par une équipe de bénévoles. Poursuivre la montée et à la patte d'oie suivante, obliquer à droite. Passer près de la ferme la Métairie où l'on aperçoit un ancien pigeonnier et continuer en remarquant un ancien calvaire avec son autel reposoir dans le virage.

(16) Arriver au bourg de Trébabu et son église paroissiale rebâtie en 1787 et prendre le temps de passer par le cimetière où l'on remarque les tombes armoriées de plusieurs familles nobles.

Balisage Jaune, rare et très effacé.

Laisser derrière soi ce joli petit bourg fleuri et remonter par la route vers la D67. Remarquer sur la droite un petit lavoir bien entretenu.

Sans balisage.

N 48.379828° / O 4.730993° - alt. 26m - km 15.63

16 Bourg de Trébabu

N 48.37153° / O 4.736179° - alt. 35m - km 16.85

17 Stop sur la D67

N 48.368811° / O 4.734365° - alt. 41m - km 17.19

D/A Parking du lieu-dit Moulin d'en bas

N 48.366947° / O 4.746921° - alt. 13m - km 18.47

(17) Après le panneau de sortie du bourg, prendre à droite au Stop et emprunter une piste cyclable qui longe la D67 en direction du Conquet. Un peu avant la fin de cette piste, on peut apercevoir sur la gauche une ferme-manoir flanquée d'une haute tour carrée défensive.

(1) À la fin de la piste cyclable (croix à gauche), tourner à droite (indication Syndicat des Eaux de Kermorvan) et suivre le large chemin boisé. Il se termine par une série de marches en ciment avant de rejoindre une route. Traverser **prudemment** et la suivre sur 50 m pour gagner le parking (D/A).

Informations pratiques

Plusieurs tables de pique-nique sur ce parcours.

La partie du GR®34 sur le sentier côtier demande une vigilance constante.

Chaussures de marche conseillées pour la partie sur ce sentier.

Baignade à la Plage des Blancs Sablons selon la saison.

A proximité

Patrimoine religieux :

[Église Sainte-Croix](#)

[Chapelle Notre-Dame du bon secours ou Dom Michel](#)

[Église de Trébabu](#) et son cimetière avec ses tombes armoriées de plusieurs familles nobles.

[Chapelle Notre-Dame du Val](#)

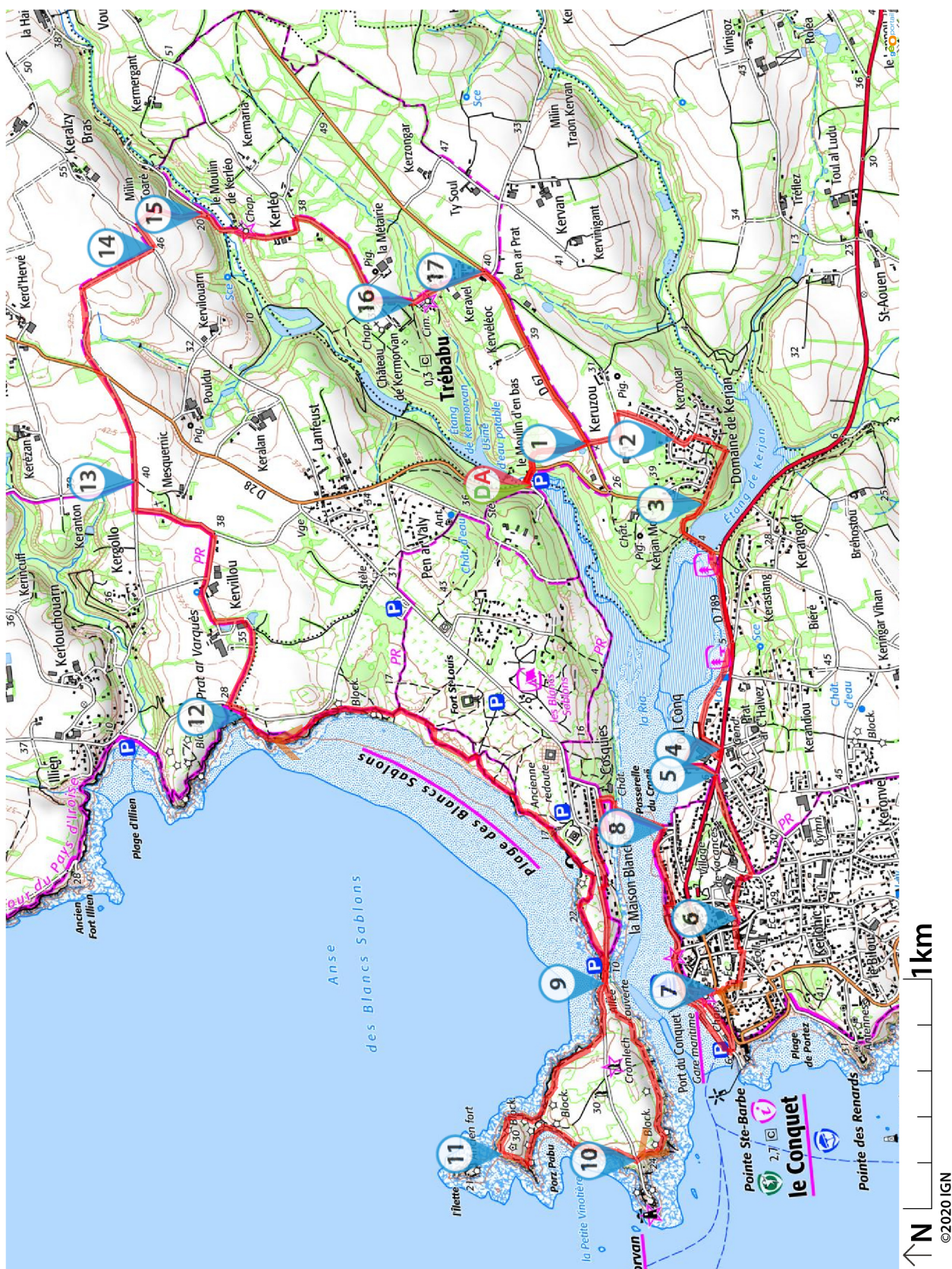
[Le Conquet, port du bout du monde](#) port de pêche et embarcadère pour les Îles de Molène et Ouessant.

[Pointe de Kermorvan](#) avec ses anciens forts et son phare.

La Plage des Blancs Sablons longue de 2,5 km, exposée aux vents, constitue un excellent spot de surf. Sauvage, l'endroit est également propice à la baignade et à la pêche à pied.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-du-conquet-port-du-bout-du-monde/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

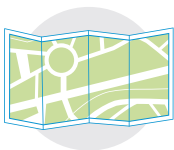
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



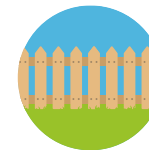
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



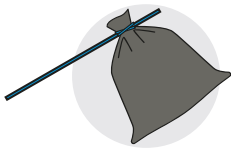
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.